

Approbation des capacités d'accueil en 2eme année  
des études de Médecine, d'Odontologie, de Pharmacie  
et de Maïeutique, pour la rentrée 2021-2022

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire  
du 28 mai 2021**

**Délibération 2021/05/CFVU – 59**

*Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;*

*Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les capacités d'accueil en 2eme  
année des études de Médecine, d'Odontologie, de Pharmacie et de Maïeutique, pour  
l'année 2021-2022.**

Toulouse le 28 mai 2021



Le Président

  
Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 24

Nombre de voix favorables : 24  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0  
Nombre de votes blancs : 0

**CAPACITÉS D'ACCUEIL en 2eme année des études  
de Médecine, d'Odontologie, de Pharmacie et de Maïeutique, pour l'année 2021/2022**

Les capacités totales d'accueil en deuxième année des études de santé pour les filières Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) sont fixées, pour l'année universitaire 2021/2022, à 594 places dont 232 pour les nouveaux parcours définis à l'article R. 631-1 du code de l'éducation.

Ces 232 places sont réparties entre les parcours de formation de la façon suivante :

- Parcours d'Accès Spécifique Santé (« PASS ») mentionnés au 2° du I de l'article R. 631-1 du code de l'éducation : maximum 70% des places soit 162 places ;
- Licence avec accès santé (« LAS ») mentionnés au 1° du I de l'article R. 631-1 du code de l'éducation et autres voies : minimum 30 % des places soit 70 places.

La répartition par filière est établie de la façon suivante :

Filières	PASS	LAS	Total	Ratio PASS/LAS
Médecine	112	48	160	70/30
Pharmacie	26	11	37	70/30
Odontologie	18	8	26	69/31
Maïeutique	6	3	9	67/33
Total	162	70	232	70/30